

# PROJET PEDAGOGIQUE

## Centre de Loisirs

### Du 8 Juillet au 2 Août 2024



## Partie 1

### LE FONCTIONNEMENT

- 1 - Présentation du centre de loisirs**
- 2 - Le public accueilli**
- 3 - L'équipe d'encadrement**
- 4 - Le fonctionnement du centre de loisirs**
- 5 – La règlementation**

#### Introduction

Ce projet présente dans son ensemble, les objectifs pédagogiques validés par l'équipe d'animation. Il explique les modalités d'accueil des enfants, le fonctionnement du centre de loisirs, les moyens matériels et humains mis en œuvre pour les vacances d'été.

## 1 – Présentation du centre de loisirs

L'ouverture du centre de loisirs pour cette été est du lundi 8 Juillet au vendredi 2 Août 2024.

Deux structures sont ouvertes afin de proposer aux familles un nombre suffisant de places pour accueillir leur(s) enfant(s).

Pour les 3 à 6 ans (maternelle), l'accueil se fera à la maternelle : 2, place des écoles 02 54 49 28 61.

Pour les 6 à 10 ans (élémentaire), l'accueil se fera en primaire : 8, place des écoles 06 41 33 68 39.

**Attention : Du lundi 8 au vendredi 12 juillet, tous les enfants sont accueillis au 2 place des écoles du matin jusqu'au soir. En effet, c'est la semaine où les plus grands partent en mini-séjour, les effectifs étant plus bas, les enfants peuvent être tous accueillis au centre de loisirs au 2 place des écoles.**

Mail: [clsh@reuilly.fr](mailto:clsh@reuilly.fr)

### Les horaires

Le centre de loisirs est ouvert de 7h15 à 18h15. Les enfants sont accueillis toute la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas du midi.

Les jours de sorties, l'accueil se fait à la journée complète uniquement et les enfants apportent leur pique-nique.

Le centre de loisirs est ouvert le matin de 7h15 à 12h, l'accueil des enfants est de 7h15 à 9h30. Les parents peuvent récupérer leurs enfants à partir de 11h50 jusqu'à 12h. L'après-midi, le centre de loisirs est ouvert de 13h30 à 18h15, l'accueil des enfants est de 13h30 à 14h. Le soir, les enfants peuvent être récupérés à partir de 16h.

Les jours de sorties, les animateurs informent les familles sur les horaires de départ et de retour par un affichage mis à l'entrée des centres de loisirs.

**Attention : à partir de la deuxième semaine, le matin, l'accueil de tous les enfants se fait dans les locaux du centre de loisirs au 2 place des écoles de 7h15 à 9h. Puis, à partir de 9h, pour les enfants du centre de loisirs primaire, l'accueil se fait au 8 place des écoles (école élémentaire) y compris lorsque vous venez chercher les enfants le midi de 11h50 à 12h et le soir de 16h à 18h15.**

### La cantine

Un service de restauration est proposé aux familles qui le souhaitent. Deux agents de restauration, AUDIGER Marie Noëlle BERLOT Sophie sont en charge de ce service et de la surveillance des enfants dans la cour, après le repas jusqu'à 13h30.

### Le goûter

Le goûter est prévu par l'équipe d'animation (budget à ce jour : 0,40 €/enfant)

### Les locaux, pour le centre de loisirs maternel

- Une grande salle, destinée aux activités d'expression (danse, chant, jeux intérieurs...).
- Une salle, destinée aux activités manuelles avec un coin dînette.
- Une salle de sieste et si le nombre d'enfants est trop important, le temps de repos sera dans la salle de sieste de l'école maternelle.
- Un coin cuisine.
- Un bloc sanitaire, adapté aux plus petits et une toilette pour les plus grands et adultes.
- Le bureau de la direction.
- Une régie pour ranger le matériel.
- Un poste de soin avec registre d'infirmerie.
- A l'extérieur, la cour de l'école et un local où sont rangés les jeux de plein air.

### Pour le centre de loisirs primaire

- 1 salle d'activités manuelles avec lavabos.

- 1 bibliothèque, également une salle destinée aux activités d'expression : chant, jeux de société. Une régie pour entreposer le matériel, les goûters et le bureau de la direction.
- A l'extérieur, 1 bloc sanitaire (filles/garçons) avec lavabos et toilettes adultes.
- A l'extérieur, la cour de l'école et un préau aménageable avec des tables pour d'autres activités.
- Les goûters seront entreposés dans la salle des ordinateurs.

## **2 – Le public accueilli**

Le centre de loisirs accueille les enfants scolarisés de **3 à 11 ans**. La plupart des enfants sont de Reuilly, d'autres des communes de la CCPI. Une minorité vient des communes voisines, comme le Cher et sont accueillis selon le nombre de places restant disponibles et sur dérogation du Maire de la commune.

- Centre de loisirs maternel de 3 à 6 ans (Petite section, moyenne et grande section faite)
- Centre de loisirs primaire de 6 à 11 ans (CP ; CE1 ; CE2; CM1 et CM2 fait)

## **3 – L'équipe d'animation**

L'équipe d'animation est composée de :

- BENARD Enzo, animateur diplômé BPJEPS APT (activités physique pour tous).
  - BRISSET Aléna, animatrice diplômée BAFA.
  - CHARRIOT Lisa, animatrice diplômée BAFA.
  - COURAUDON Anil, animateur diplômé BPJEPS APT (activités physique pour tous).
  - DOCIMA Carole, stagiaire BAFD, directrice adjointe, diplômée CAP petite enfance.
  - FORGET Emilie, animatrice diplômée BAFA.
  - MALOT Florence, directrice, BAFD et BPJEPS LTP (Loisirs tous publics).
  - MULOT Rémi, animateur, en cours de formation BAFA
  - POUILLOT Camille, animatrice diplômée BAFA.
  - RUFFIN Karen, animatrice diplômée CAP petite enfance.
  - VANNIER Sarah, animatrice, en cours de VAE CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance (AEPE).
- Une autre animatrice pourrait intervenir en renfort selon les besoins du centre de loisirs:  
MAGALHAES Maryline diplômée CAP petite enfance.

Deux personnes de la société SAMSIC, assurent l'entretien des locaux utilisés après le fonctionnement du centre de loisirs sur chaque structure.

### Le rôle de chacun

#### **Le directeur**

##### **Avec les enfants**

- Le directeur est garant de l'encadrement, de la sécurité des enfants et l'application des règles d'hygiène.
- Il veille à l'intégration de tous les enfants.
- Il est à l'écoute des enfants.

##### **Avec l'équipe d'animation**

- Le directeur motive son équipe.
- Il a un rôle de formateur, favorise les relations agréables, l'écoute, la communication.
- Il accompagne son équipe dans la construction des projets d'activités.

##### **Avec la structure**

- Le directeur est garant du projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif du centre de loisirs
- Il a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.
- Il gère les relations avec les différents partenaires (prestataires de service etc.), tels que la CAF, S.D.J.E.S, l'aide sociale à l'enfance (ASE), l'Agence Régionale de Santé (ARS), les services vétérinaires, la gendarmerie, l'hôpital.
- Il est le lien entre la C.C.P.I et la Mairie de Reuilly.
- Le directeur coordonne les échanges avec les autres structures.

- Le directeur s'occupe de la gestion de l'accueil de loisirs à savoir : les dossiers des enfants, du personnel, l'achat du matériel servant pour les activités des enfants avec la collaboration de l'équipe permanente et en lien avec le chargé des finances du centre.
- Le directeur est responsable de la pharmacie et doit appeler en cas d'accident ou autres cas, les numéros d'urgence affichés dans l'accueil de loisirs (pompiers, hôpital, médecin le plus proche, Allo enfance maltraitée...).

#### Avec les familles

- Le directeur établit un bon contact avec les parents et les renseigne sur un thème choisi.
- Il reste disponible face aux familles, et favorise la convivialité.

### **Le rôle des animateurs**

Les animateurs encadrent les enfants. Chaque animateur est responsable d'un groupe d'enfant lors de sorties organisées par le centre de loisirs et pendant les activités du centre de loisirs proposées par l'équipe d'animation.

#### **Avec les enfants**

- L'animateur est responsable de la sécurité physique, morale et affective de l'enfant.
- Il propose des activités adaptées à l'âge des enfants en cohérence avec le projet pédagogique du centre.
- Il privilégie les envies des enfants en terme d'activités et de projets et respecte ses engagements.
- L'animateur a un comportement attentif, rassurant et sécurisant vis à vis de chaque enfant.
- Ils sont répartis afin d'apporter un équilibre aux enfants au cours des activités, cette répartition tient:
  - De l'âge des enfants.
  - De leur capacité physique.
- L'animateur favorise l'entraide et la solidarité entre les enfants.
- Il doit être présent tout au long des activités aux côtés des enfants et être à leur écoute, répondre à leurs besoins affectifs et matériels.
- L'animateur a un langage respectueux envers les enfants.
- L'animateur est tenu à la discrétion professionnelle et à l'obligation de réserve.
- Il doit faire preuve de compétences artistiques et sportives.

#### **Avec la structure**

- L'équipe se réunit afin d'échanger des idées, d'analyser et de débattre sur le fonctionnement du centre.
- L'équipe vérifie que les objectifs des activités ont été atteints.
- L'équipe se concerte pour prendre une décision.

#### **Avec l'équipe d'animation**

- L'animateur ne prend pas de décisions seul, mais peut-être force de proposition pour lancer la dynamique. C'est un travail d'équipe.
- L'animateur respecte ses collègues.
- Il sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- L'animateur sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action. Chacun prend ses responsabilités.
- L'accueil de loisirs est un temps de travail et de formation pour l'animateur, pour cela il doit être motivé.
- L'animateur étant un exemple pour l'enfant, une tenue vestimentaire et un langage adapté sont exigés.
- Il fait bénéficier l'équipe de son expérience et de ses connaissances en matière d'animation.

#### **Avec les familles**

- L'animateur doit être accueillant et souriant à l'égard des parents.
- Il prend le temps de renseigner et d'informer les familles concernant le règlement, les fiches administratives, évènement survenu au cours de la journée et orienté vers la personne concernée.

## **4 – Le fonctionnement du centre de loisirs**

### **Une journée type**

7h15-9h30 : accueil des enfants. En attendant l'arrivée de tous, les enfants sont accueillis par l'équipe des animateurs et orientés vers les différents coins aménagés (dessins, jeux de société, puzzles, jeux de construction...) pour jouer ensemble ou seul, ou ne rien faire.

Certains enfants arrivent tôt (à l'ouverture du centre de loisirs) alors, pour ceux qui le souhaitent, il est possible de prendre le petit-déjeuner au centre de loisirs et privilégier ainsi le temps de sommeil. Le petit-déjeuner est apporté par les familles.

Vers 9h30 : Rangement des jeux et passage aux sanitaires.

L'équipe d'animation présente la journée.

De 10h00 à 12h00 : c'est un temps d'activités proposé par les animateurs, en relation avec le projet d'animation. Il est alterné avec des temps de jeux « libres ».

12h00 : passage aux sanitaires et déjeuner des enfants. Marie-Noëlle et Sophie ont en charge le service de la cantine tous les jours au mois de juillet, sauf les jours de sortie. Après la cantine, elles surveillent les enfants dans la cour jusqu'à 13h30.

13h30 : l'équipe des animateurs reprennent l'encadrement des enfants primaire et deux animateurs de la maternelle viennent chercher les plus jeunes à la cantine.

Les jours de sorties, les enfants et les animateurs déjeunent tous ensemble et chacun apporte son pique-nique.

13h30- 14h00 : Accueil des enfants demi-journée d'après-midi.

Et jusqu'à 14h30 c'est un temps calme qui est proposé. Les enfants de la maternelle, ont la possibilité de s'allonger sur des petits lits, de dormir, de lire, de discuter, d'écouter des histoires ou de la musique.

14h30-16h00 : Temps d'activité proposé par les animateurs, alterné par des jeux « libres ».

16h00 : passage aux sanitaires. Puis, nous prenons le goûter et favorisons pendant ce temps, la détente, le calme, la discussion, entre les enfants et l'animateur, tout en restant un moment éducatif (une tenue et un langage approprié « s'il te plaît, merci... »). Après le goûter, rangement des tables ensemble, passage aux toilettes et pôle de jeux « libres » certains finissent leurs activités ou bien participent à des jeux collectifs.

16h00-18h15 : Départ échelonné des enfants.

## **5 – La réglementation**

### **Les enfants sont comptés avant, pendant (plusieurs fois) et après la sorties et les activités.**

#### **Les sorties**

Les animateurs doivent toujours emporter une trousse à pharmacie qu'ils auront vérifiée auparavant, ainsi que la tablette d'appel qui comporte les dossiers des enfants. Prendre de l'eau et des verres, vérifier selon le temps que tous les enfants ont une casquette. Prendre des vêtements de change.

#### **Les trousse de secours doivent comporter**

- Des ciseaux, un thermomètre, une pince à épiler, des compresses stériles, du sparadrap, des bandes élastiques, de l'antiseptique liquide non alcoolisé, des gants à usage unique, des serviettes hygiéniques, les contre-indications, le carnet de soin, un stylo et les numéros d'urgence. Le matériel utilisé doit être désinfecté au retour avec de l'alcool et la trousse de secours est vérifiée avant chaque utilisation.
- **Seuls les enfants munis d'une ordonnance médicale prescrite par le docteur, accompagnée de l'autorisation écrite des parents, peuvent suivre un traitement durant leur séjour au centre.**

Notifier toutes les interventions de soins sur le registre de soins

**\* Le registre de soins doit contenir les informations suivantes :**

- Nom et prénom de l'enfant

- Date des soins
- Symptômes
- Soins prodigués
- Nom de la personne qui a effectué les soins

### Les accidents

La personne qui constate l'accident, porte assistance à la personne, à l'enfant, et prévient la directrice ou la personne désignée, qui prend le relais pour alerter les secours, les parents, la mairie. Le reste de l'équipe encadre et continue de veiller sur les autres enfants en les mettant à distance. Tous les numéros d'urgence sont affichés dans chaque centre de loisirs.

### Les déplacements

Lors de chaque sortie, quel que soit le déplacement, à pied ou en car, les animateurs doivent rappeler les règles de sécurité aux enfants.

### A pied

Les animateurs mettent un gilet jaune. Un animateur se positionnent devant le groupe et un autre derrière. Les autres encadrent les côtés. Au-delà de vingt personnes, il faut faire deux groupes bien distincts pour se déplacer.

### En car

Deux animateurs montent dans le car pour aider les enfants à s'installer et attacher les ceintures. Un animateur aide les enfants à monter et un autre animateur monte en dernier.

Les enfants sont comptés et les ceintures attachées sont vérifiées.

Un animateur s'assoit à l'avant, un autre à l'arrière et les autres à proximité des issues de secours. Les enfants ne peuvent pas s'asseoir sur le siège du milieu au fond du car et aucun enfant seul à l'avant. Ce sont les règles de sécurité.

### Alerte incendie.

Un exercice d'évacuation est mis en place en début du séjour. Les animateurs prennent connaissance du protocole d'évacuation dès le premier jour.

### Les sorties à la piscine

Pour rappel 1 animateur pour 5 enfants dans l'eau pour les moins de 6 ans et 1 animateur pour 8 enfants dans l'eau pour les plus de 6 ans. Les règles sont rappelées avant l'entrée dans le bain avec le surveillant de baignade de la piscine. Lorsqu'un enfant a besoin d'aller aux sanitaires, l'animateur emmène tout son groupe et ne peut pas confier les enfants dont il est responsable à un autre animateur.

### Autres points liés aux animateurs

- Interdiction de fumer dans les locaux du centre de loisirs.
- L'animateur ne doit pas fumer en présence des enfants.
- L'animateur ne doit pas se servir de son téléphone portable pour une distraction personnelle. Le téléphone reste un moyen de communication et de prévention.
- L'animateur ne doit pas porter la main sur un enfant.

### Le risque d'accusation de pédophilie

Vous devez également en tant qu'animateur respecter certaines règles.

**En aucun cas, un animateur ne doit se trouver seul dans une salle fermée ou tout autre lieu avec un enfant. Il vaut mieux accompagner plusieurs enfants aux toilettes à la fois. Le change d'un enfant en cas d'accident, doit être consigné sur le registre prévu à cet effet.**

### Autres points liés aux enfants

Tout comportement inconvenant ou dangereux d'un enfant envers d'autres enfants et envers un membre de l'équipe devra être signalé auprès de la direction et auprès de la famille ainsi qu'au Maire de la commune, si la nature du fait est considérée grave.

- Les objets dangereux sont interdits et seront confisqués.
- Toute constatation d'un comportement inhabituel d'un enfant doit être signalé auprès de la directrice du centre de loisirs.

Dans le cadre du plan Vigipirate, la grille du centre de loisirs est fermée en dehors des heures d'ouverture. Si vous constatez un fait inhabituel, quel qu'il soit, vous devez le signaler à la direction. Les centres de loisirs sont munis d'un my keeper (système d'alerte intrusion).

**\*Pour des raisons de sécurité évidentes, le soir les enfants seront confiés uniquement aux parents, à moins qu'ils n'aient désignés eux-mêmes une autre personne majeure clairement identifiée sur le formulaire d'inscription. Dans le moindre doute, consulter le dossier de l'enfant.**

**Consigne particulières par rapport à l'attitude et aux comportements des animateurs.**

Si pour une raison ou une autre, vous, personnel d'animation, êtes témoin d'un mauvais traitement envers un enfant, vous avez repéré des traces de violences, vous constatez des attitudes telles qu'agressivité, repli sur soi, crainte excessive envers les autres ou au contraire excès d'affection..., même si vous avez seulement un soupçon, vous devez réagir rapidement et les signaler à la direction.





## **Partie 2**

### **LA PEDAGOGIE**

- 1 – Les objectifs pédagogiques**
- 2 – Les projets d'activités**
- 3 – L'évaluation de nos actions**

#### **Annexe:**

#### **Le règlement intérieur – les sorties**

##### Introduction

Les enfants accueillis pendant les vacances d'été sont les mêmes que ceux qui sont accueillis les jours d'école, les mercredis et pendant les petites vacances scolaires. Nous resterons donc cohérents et agirons dans la continuité de nos démarches éducatives.

Nous souhaitons que le centre de loisirs soit un endroit où l'enfant peut évoluer et s'épanouir à travers la créativité, qu'il découvre l'environnement et la nature qui l'entoure.

Le centre de loisirs doit rester un endroit de loisirs, de jeux, où l'enfant peut aussi ne rien faire, ainsi développer son imagination, sa créativité, dans un cadre bienveillant et de confiance, et d'écouter les uns envers les autres.

## 1 – Les objectifs pédagogiques

Pour les enfants accueillis au centre de loisirs, nous souhaitons,

- **Susciter la curiosité de l'enfant et développer son sens de la créativité.**
  - Proposer des activités manuelles, créatives et ludiques, adaptées à l'âge de l'enfant.
  - Permettre aux enfants de choisir l'activité qu'ils veulent faire, en laissant du matériel à disposition, (colle, ciseaux, peinture, feuilles), l'animateur accompagne ce temps ou laisse faire et veille.
  
- **Favoriser l'autonomie de l'enfant.**
  - Faire participer les enfants à la vie du centre en leur donnant des petites tâches simples (ranger les jouets, essuyer la vaisselle en plastiques etc.).
  - Laisser l'enfant faire leur activité, ne pas faire à sa place.
  - Accompagner l'enfant à faire des choix simples afin d'aller vers une autonomie de décision.
  - Permettre le droit de ne rien faire, l'animateur essaie de donner l'envie à l'enfant de participer.
  - Mettre en place des jeux coopératifs, afin de leur faire comprendre que l'on peut aussi faire des choses à plusieurs, cela aussi fait partie de l'autonomie.
  - Écouter leur imagination et leurs envies.
  - L'animateur encourage l'enfant à participer aux activités proposées afin de découvrir de nouvelles techniques (ex, de peinture, des nouveaux jeux...) et ainsi diversifier les savoir - faire.
  - Aménager un espace chaleureux avec des canapés, des livres, des jeux symboliques (marchande, voitures, etc...), avec l'accompagnement d'un animateur.
  - Apporter des repères aux enfants (temps d'activités, temps de sieste, temps calme etc...)
  - Proposer des temps de jeux encadrés par un animateur ou laisser les enfants jouer entre eux, cela leur apprend à vivre avec les autres, de s'affirmer et de créer de la coopération.
  - Proposer des activités et des thèmes variés aux enfants adaptés à leur âge.
  - Être à l'écoute et attentif au rythme de l'enfant.
  
- **Favoriser l'entraide, le partage et les échanges entre eux pour le bien vivre ensemble.**
  - Mettre en place et expliquer les règles de vie du centre de loisirs adaptés à l'âge.
  - Proposer des temps de paroles (ex, pour les petits: marionnettes, pour les grands: bâton de parole).
  - Aider les enfants à résoudre les conflits, établir une relation de confiance entre les enfants et les adultes.
  - Insister sur les formules de politesse.
  - Favoriser l'entraide, les conseiller et les encourager dans leur démarche.
  - Accompagner l'enfant à trouver sa place dans un groupe.
  - Respecter les autres, les lieux et le matériel.
  
- **Favoriser les échanges entre tous.**
  - Présenter l'équipe et le centre de loisirs aux enfants et aux parents afin d'établir une relation de confiance.
  - Proposer des temps d'échanges avec les familles (à l'arrivée et au départ des enfants).
  - Faire visiter le centre de loisirs aux parents, leur faire prendre connaissance du projet pédagogique et des sorties (site internet, planning des activités).
  - Transmettre les informations aux parents pour les situations répétées ou graves.
  - Être attentif aux actes de violences verbales et physiques, en parlant (faire de la prévention) et intervenir.
  
- **Sensibiliser les enfants sur leur environnement.**
  - Mettre des poubelles noires et jaunes à disposition pour faire le tri, éteindre les lumières dès que l'on sort d'une salle.
  - Prendre soin du matériel et des jeux.
  - Être attentif au gaspillage du matériel pédagogique (comme le papier) et alimentaire (goûter).
  - Leur faire découvrir la nature, les insectes et expliquer leur importance dans notre environnement.

## 2 - Les projets d'activités

Cet été, nous présenterons un programme d'activités sur le thème « L'espace et les étoiles ». L'équipe des animateurs proposera aux enfants un projet collectif. Pour cela, nous programmerons des activités de création, d'expression corporelle, du chant, des histoires, des jeux autour de cette thématique, en vue de présenter aux parents un spectacle à la fin du séjour. Les activités seront écrites sur un programme à la semaine qui sera affiché sur chaque centre de loisirs.

### **Les sorties**

Pour chaque sortie, le pique-nique est prévu par la famille, mis dans un sac isotherme avec un pain de glace, sans aliment à risque et avec une petite bouteille d'eau ou une gourde.

Pour chaque sortie, un animateur s'assure qu'aucun sac, vêtement reste dans les vestiaires de la piscine et dans le car, ou tout autre lieu de sortie.

### **Mini séjour à Amboise pour les 8-11 ans (CE2 fait – CM1-CM2) du mardi 9 juillet au vendredi 12 juillet.**

Le mini-séjour est encadré par quatre animateurs. Le trajet se fait en car. Vous pouvez consulter tous les renseignements et les documents pour l'inscription sur le site internet de la mairie.

Départ le mardi 9 juillet à 8h30 au centre de loisirs primaire (école élémentaire) et retour le vendredi 12 juillet à 16h30.

### **Le mardi 9 juillet, la journée du tour de France (maternelle et primaire).**

Tous les enfants sont accueillis à la salle des fêtes aux horaires habituels d'ouverture du centre de loisirs. Le soir, vous pourrez venir chercher vos enfants à partir de 16h00 à la salle des fêtes jusqu'à 18h15.

**Le jeudi 11 juillet (primaire) : activité, course d'orientation avec l'association OSE** au square Paul Surtel. Prévoir le pique-nique. L'accueil des enfants se fait aux horaires habituels, au centre de loisirs.

**Le jeudi 11 juillet (maternelle) : activité fit kids avec l'association OSE**, au square Paul Surtel.

Prévoir le pique-nique. L'accueil des enfants se fait aux horaires habituels, au centre de loisirs.

### **Le mardi 16 juillet (maternelle et primaire), sortie à la piscine d'Issoudun.**

Prévoir le pique-nique et les affaires de bain (pas de short de bain).

L'accueil des enfants se fait au centre de loisirs avant 8h15 et le retour est prévu pour 16h00 au centre de loisirs. Le trajet se fait en car.

### **La nuitée camping à Reully du 18 juillet au 19 juillet pour les 6 - 8 ans (GS faite ; CP et CE1 fait), Nombre de places : 12 enfants.**

Départ à pied vers 10h00, installation et pique-nique du premier midi préparé par les parents. Jeux et activités sur place (programme proposé par les animatrices) mais aussi, activité jeux en bois, animé par l'association sport évasion. Le lendemain, petit déjeuner, rangement du camp et repas du midi Aux Deux Rivières 15 rue de la Gare à Reully. Retour au centre de loisirs pour 16h00 en mini bus.

Tous les renseignements et les documents pour l'inscription sont disponibles sur le site internet de la mairie.

### **Le mardi 23 juillet (maternelle et primaire), sortie à la piscine de Vierzon.**

Prévoir le pique-nique et les affaires de bain (pas de short de bain).

L'accueil des enfants se fait au centre de loisirs avant 8h45 et le retour est prévu pour 16h00 au centre de loisirs. Le trajet se fait en car.

**Le vendredi 26 juillet, les Olympiades au stade Fraspesle d'Issoudun ou au PEPSI s'il pleut. Jeux inter centres de loisirs de la CCPI. Habiller les enfants d'un haut rouge pour l'occasion.**

Prévoir le pique-nique et avoir une tenue adaptée (casquette/basket). L'accueil des enfants se fait au centre de loisirs avant 8h30 et le retour pas avant 16h30. Le trajet se fait en car.

**Le lundi 29 juillet (primaire), sortie Pôle des Étoiles à Nançay.**

L'accueil des enfants au centre de loisirs est avant 8h45 et le retour est prévu pour 16H00.

Prévoir le pique-nique. Le trajet se fait en car.

**Le lundi 29 juillet (maternelle), sortie à la Maison de L'eau à Neuvy Sur Barangeon.**

L'accueil des enfants au centre de loisirs est avant 8h45 et le retour est prévu pour 16h00. Prévoir le pique-nique et des bottes en caoutchouc ou une paire de vieilles baskets. Le trajet se fait en car.

**Le spectacle de fin de centre de loisirs.**

Le spectacle se déroulera à la salle des fêtes de Reuilly, le 1<sup>er</sup> août à 16h30.

### 3 – L'évaluation de nos actions

L'évaluation se fera par la mise en place de temps de concertation et de réflexion avec l'équipe d'animation.

- Réunion administrative (avant).
- Réunion de préparation du programme des activités juste avant le séjour.
- Des échanges informels selon les besoins (pendant). Les constats des points positifs et négatifs via un questionnaire à la fin du séjour afin de progresser dans l'organisation du prochain séjour.

Bon séjour,

Projet pédagogique actualisé, par Carole Docima, Avril 2024